

Département du VAR

COMMUNE DE NANS LESPINS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 23 pages, a été côté paraphé par nous,

Jean-Michel PORCHER, commissaire enquêteur.

Commencé le 25 mai 2021


Pour une durée de 31 jours

A Nans les Pins le, 25 mai 2021


Signature
Le commissaire enquêteur




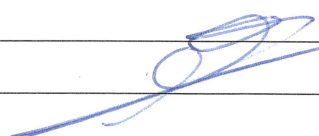
Jean-Michel PORCHER

²
Ouverture du registre le 25 mai 2021 à 18h30 par le
commissaire enquêteur. 

Monsieur BONNET Michel propriétaire des lots B3639
et B3504 en zone NH. Je fais part de mon étonnement
du refus de ma demande de révision du classement
de mes lots étant donné que tous les lots qui sont
en limite et qui entourent mon terrain sont à ce
jour construits. Je souhaite pouvoir construire
pour mes enfants (trois enfants).

Visite de M. et Mme ROUSSEAU, secteur des Adrets
pour prendre connaissance du dossier. 

- Nans les pins le 25/05/21 MALINGOIX Daniel
Je suis passé juste demander un renseignement
pour savoir où était la baraque et qu'est-ce la
zone OAP 2". 

27105121 J. Luc BALACEY
prendre connaissance et comprendre la
modification du PLU. 

Date : 9 juin 2021. M^r DROUET 500 chemin de Nansarguette
0607580196 jmichel.drouet@orange.fr.

2 pièces jointes avec photos.

1) dossiers des permis de construire.

Est-il possible d'améliorer les instructions des permis
de manière à éviter d'autorisations de permis autorisant
des constructions impactant les vues (voir photos chemin de l'église)
Pourquoi vous n'imposez pas un réalignement des constructions
par rapport à la voie (voir photo rue de La Roque et route
de la 3^e Baume.

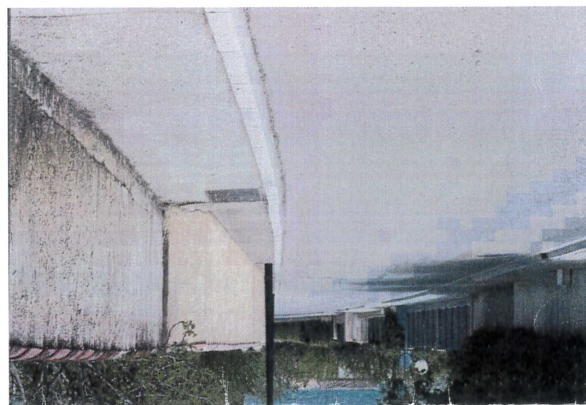
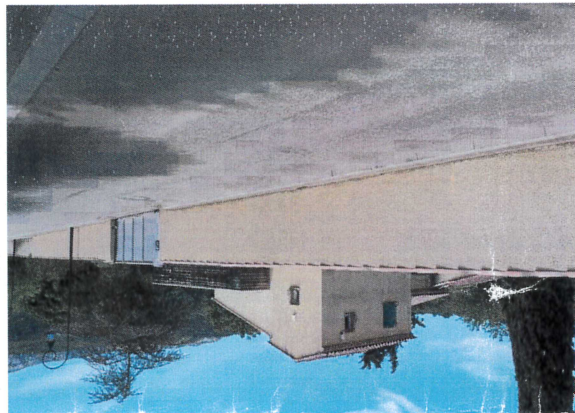
2) Est-il possible de réglementer l'utilisation des clôtures
bâches vertes (voir photos)

3) Lignes aériennes

Voir les photos route de Caumont et Rehainguelle.
Est-il possible d'améliorer cette situation digne
du tiers monde ?

Jm DROUET

17^e DROUET le 9 juin 2021



20/06/2021 Mm TARDIE / M CERRONE
Prendre connaissance du nouveau PLU
Merci ! "modifié"

Date: 23 106 12021

Robert Gossa : conseil Patrimoine du dossier pour
prendre connaissance des modifications envisagées

[Signature]

le 25-06-2021

M. et Mme FERRARA :

- D'accord pour les modifications N° 1 du PLU de
Nans les Pins qui semblent aller dans un bon sens de préservation
et des sites remarquables comme le vieux Nans et des façades
des constructions conformes au style provençal que nous
entendons conserver longtemps encore.

Ce sont de "petites" modifications mais elles auront le mérite d'exister.

- Pour notre zone d'habitation UZ2 : pas de modification
pour l'instant. Nous souhaitons vivement que dans l'avenir aucune
parcellisation des terrains ne soit autorisée.

* - Pour le Caumont : nous souhaitons qu'aucune construction
ne soit autorisée et nous nous faisons le porte parole de nos
adhérents dans l'association Dans Valère. Nous espérons que
tous les biais de contournement de la loi qui pourraient aboutir
à des constructions privées soient détournés. Ex : Avec un ranch et
faire 1 villa à côté pour ses besoins personnels.

- NAN aux logements sociaux que l'Etat peut imposer.
Plutôt payer l'émende et restaurer des appartements vétustes dans
le village, achetés par la mairie pour des familles nécessiteuses de
Nans en premier lieu.

- Continuer de stopper le nombre global des constructions.
Nous sommes passés de village à ville. Cela va engendrer
dans le cas contraire une nécessité d'infrastructures : collège,
agrandissement des écoles, de la crèche etc.

- Continuons à préserver ce cadre pittoresque que la Nature
nous a offert. c'est cela le vrai patrimoine. Faire des gîtes,
des maisons d'hôtes mieux que des gros ensembles consuméristes
avec SPA et Cie. Plus tard, les générations qui viendront nous
remercieront sans doute d'avoir eu juste.

* Installer de jeunes paysans travaillant en "BIO" pour maintenir les
terres arables du Caumont !

[Signature]

→ Non à l'agrandissement du camping privé TOHAPI
sans aucun prétexte !! Nuisances sonores, infrastructures
bétonnées et consumérisme de masse -